

<p style="text-align: center;">Conditions d'accès Recrutement et constitution d'une réserve de recrutement Gradué spécifique en environnement, mobilité et planification d'urgence (niveau B1)</p>
--

A. Conditions générales

Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes :

1. Etre belge lorsque les fonctions à exercer comportent une participation directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat, de la Communauté ou de la Région, dans les autres cas, être belge ou citoyen de l'Union Européenne ;
2. Jouir des droits civils et politiques ;
3. Etre de bonne conduite, vie et mœurs ;
4. Etre âgé de 18 ans au moins;
5. Etre porteur d'un diplôme ou certificat d'étude suivant les conditions propres à l'emploi à conférer
6. Réussir un examen de recrutement

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1 à 3.

B. Profil de la fonction

Gradué spécifique en environnement, mobilité et planification d'urgence
Echelle barémique B1

Le candidat H/F doit être à même de (liste non exhaustive) :

1. En environnement (en appui du Conseiller en environnement)

- Assurer le suivi des demandes d'information et plaintes des citoyens en matière d'environnement.
- Gérer les dossiers environnementaux en cours dans l'administration et constituer un relais dans leur gestion transversale.
- Organiser des activités thématiques (journée de l'arbre, journée de l'eau,...) en lien avec l'environnement et à destination de la population, des écoles, de ses collègues,...
- Organiser des enquêtes publiques en lien avec la fonction.
- Préparer les dossiers qui seront soumis aux Conseil et Collège communaux.
- Traiter avec l'(les) administration(s) compétente(s) et assurer le suivi des dossiers.
- Prévoir et assurer le suivi des articles budgétaires nécessaires à son action.
- Proposer à la hiérarchie et à l'autorité communale les solutions les plus adéquates aux problèmes qui lui sont soumis et apporter une aide à la décision.
- S'assurer du respect des obligations légales en matière d'environnement.
- Analyser les problèmes liés à la protection de la nature, à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie (élimination et recyclage des déchets, qualité de l'air et de l'eau, contrôle des nuisances et du bruit, ...) et proposer des solutions pour les résoudre.
- Assurer une fonction de sensibilisation, de prévention, de concertation, de gestion, de correction ou de coordination.

2. En mobilité :

- Rédiger des avis de mobilité sur toutes demandes ayant un impact sur la mobilité qui peuvent émaner de particuliers ou des autorités.
- Assurer l'exécution, le suivi et la mise à jour du plan de mobilité et des objectifs figurant dans le PST en matière de mobilité.
- Instruire et suivre des dossiers en matière de règlements complémentaires de circulation ou d'aménagements de voiries.
- Evaluer les actions en matière de mobilité au niveau local.
- Contribuer aux réflexions ou actions liées à la politique locale de mobilité.
- En coordination avec le service travaux, suivre l'exécution des décisions en matière de mobilité : pose des panneaux, aménagements de voirie, ...
- Contrôler la conformité de la réglementation sur le terrain.
- Réaliser des diagnostics en mobilité.
- Préparer les dossiers qui seront soumis aux Conseil et Collège communaux.

3. En planification d'urgence :

- Identifier les risques situés sur le territoire et en mesurer l'importance par une analyse approfondie.
- Mise à jour et veille du Plan Communal d'Urgence et d'Intervention.
- Identifier les mesures à prendre dans le cadre de manifestations de grande ou de moyenne importance ou pour les événements provoquant de grands rassemblements de personnes.
- Seconder le Bourgmestre en cas de situation d'urgence et permettre une assistance rapide et efficace.
- Mettre en place les mesures stratégiques afin d'identifier les faits et les effets de la situation d'urgence, de déterminer les besoins et les priorités, d'organiser l'alerte et l'information à la population, etc...
- Organiser des exercices d'urgence en situation réelle.

Etre méthodique, rigoureux et capable de développer des projets.

C. Atouts supplémentaires

- Disposer d'une expérience dans la matière environnementale
- Avoir une connaissance des législations spécifiques aux matières traitées
- Connaître le fonctionnement d'une Administration publique locale

D. Type de contrat

Contrat à durée indéterminée – Temps plein (37 h 30/semaine)

L'échelle barémique attachée à cette fonction est l'échelle B1 (barème RGB de la fonction publique locale et provinciale) - traitement annuel sur base d'un temps plein : Min. : 18.026,82 EUR – Max. : 25.011,57 EUR (montants à indexer : indice actuel 1,7069)

E. Conditions spécifiques

1. Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court ou baccalauréat spécifique à la fonction, à orientation environnement.
2. Réussir l'examen portant sur les matières suivantes :
 - épreuves écrites :
 - synthèse et commentaire critique sur un sujet d'ordre général (30 points)
 - épreuve permettant d'apprécier si les candidats possèdent les connaissances et capacités requises pour exercer la fonction, portant sur des matières déterminées (40 points)

- épreuve orale consistant en un entretien à bâtons rompus, destinée principalement à apprécier la maturité des candidats, leur présentation, ainsi que la manière dont ils exposent leurs idées personnelles et leurs aptitudes à exercer la fonction (30 points)

N.B. : Les candidats, pour être sélectionnés, devront obtenir 50 % des points pour chacune des épreuves et le total final de toutes les épreuves doit être d'au moins 60 % pour que la candidature soit retenue

F. Documents à fournir avec la candidature

1. Lettre de motivation
2. Curriculum vitae reprenant, entre autres, le parcours scolaire et le parcours professionnel
3. Extrait du casier judiciaire (anciennement Certificat de Bonne Vie et Mœurs), délivré moins de deux mois avant la date limite de clôture des candidatures
4. Copie des diplômes requis pour l'emploi

L'acte de candidature :

- devra être adressé au Collège Communal de Profondeville, Chaussée de Dinant n°2 à 5170 Profondeville, par **lettre recommandée** (cachet de la poste faisant foi) ou par **remise d'un écrit contre accusé de réception** au service du personnel (du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 45 ; le vendredi : de 8 h à 12 h 30 – 081/42.02.19), **pour le 8 mars 2019.**
- sera accompagné de **tous** les documents énumérés dans la rubrique F « *Documents à fournir avec la candidature* »

!!! L'absence d'un des documents demandés entraînera la nullité de la candidature.